Ostrum
ASSET MANAGEMENT

Assets for Life

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

ACTIVITE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

30 juin 2026

Un affilié de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

En qualité de société de gestion agréée pour exercer une activité de conseil en investissement et conformément à l'article 4, paragraphe 5, point b) du Règlement (UE) 2019/2088, **Ostrum Asset Management indique qu'elle ne prend pas en considération, dans ses conseils en investissement les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité** compte tenu de la nature et de l'étendue de ses activités ainsi que des types de produits financiers sur lesquels elle fournit des conseils.

Bien qu'engagée de longue date sur les problématiques de développement durable et de financement responsable, intègrant pleinement les dimensions extra-financières à l'analyse de la qualité des émetteurs et offrant à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG, Ostrum Asset Management en qualité de fournisseur de conseils en investissement ne dispose pas des moyens internes permettant de prendre en compte les principales incidences négatives. Cette activité de conseil en investissement étant marginale, Ostrum Asset Management préfère se concentrer sur la prise en compte de ces incidences négatives dans la gestion de ses portefeuilles.

A ce jour, Ostrum Asset Management n'a pas l'intention de changer sa position mais étudiera cette possibilité régulièrement.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

MENTIONS LEGALES

AVERTISSEMENT

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il a été produit par Ostrum Asset Management à titre d'information seulement à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait posséder ou être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle ou comme un engagement d'Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management et son personnel ne seront pas tenus responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce document ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et il ne peut pas être reproduit, modifié, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite d'Ostrum Asset Management.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles

Ostrum Asset Management
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com